



LES OUBLIÉS DE LA NATION

Association régie par la loi de 1901 inscrite sous le numéro W061014460

11 allée des villas fleuries - 06800 Cagnes sur Mer

contact@lesoubliesdelanation.fr - www.lesoubliesdelanation.fr - contact mobile 06 72 05 59 35

Mesdames Messieurs
Les Député(e)s de la Nation
Assemblée Nationale
75700 Paris

Cagnes-sur Mer, le 3 novembre 2025

Objet : Appel à la cohérence et à la justice avec la reconnaissance
des militaires morts en service commandé sur le territoire national

Mesdames, Messieurs les Député(e)s,

Le 29 octobre dernier, la Commission de la Défense a adopté un amendement d'appel déposé par Monsieur le Député Thibaut Monnier du Groupe Rassemblement National demandant au Gouvernement d'accorder la mention "Mort pour le service de la Nation" aux militaires décédés accidentellement lors d'exercices ou d'entraînements de haute intensité.

Cet amendement marque une étape essentielle vers la reconnaissance de celles et ceux qui, sur le sol français, sont morts en servant la France dans l'exercice de leur mission.

Il s'inscrit dans la continuité de la proposition de loi n°885, déposée précédemment et soutenue par notre association.

Depuis 2017, l'Association des Oubliés de la Nation œuvre pour la reconnaissance des militaires morts accidentellement en service commandé sur le territoire national, ces femmes et ces hommes qui ont servi la République jusqu'à en mourir, sans que la Nation ne leur accorde encore la reconnaissance qu'ils méritent.

Notre combat s'appuie sur un large soutien du monde combattant et mémoriel : il est notamment soutenu par Le Souvenir Français, l'Union Nationale des Parachutistes, l'Union Nationale des Anciens Combattants, l'Association Nationale des femmes de militaires, et bien d'autres encore. Notre pétition nationale a recueilli plus de 155 000 signatures, et notre cause a été relayée par les plus grands médias nationaux, parmi eux Le Parisien, Le Point, Marianne, La Croix, Le Figaro, et plusieurs autres titres de la presse écrite et audiovisuelle.

Nous remercions chaleureusement l'ensemble des députés qui ont soutenu et validé cet amendement. Grâce à eux, une bataille est gagnée, mais le combat pour la justice continue.

Il nous faut désormais convaincre une majorité d'entre vous d'aller au bout de ce processus, en vous apportant tous les éléments utiles à la réflexion législative.

Nous saluons en particulier Monsieur le Député Thibaut Monnier pour sa motivation, son écoute et sa constance dans ce combat juste et profondément humain.

En revanche, nous ne comprenons pas la position de certains députés des Républicains, de La France Insoumise, du Parti socialiste et du Centre, qui ont choisi de s'abstenir ou de s'opposer à cet amendement.

Comment expliquer qu'en 2019 et 2020, deux propositions de loi identiques, portées par Monsieur Christophe Naegelen du groupe LIOT et Madame Laurence Trastour-Isnart de LR, aient reçu le soutien de plusieurs membres de leurs formations politiques, et qu'aujourd'hui le même texte soit rejeté ?

Est-ce le contenu de ce dernier qui est contesté, ou simplement l'identité politique de celui qui le porte ? Si tel est le cas, nous le regrettons profondément. Car cette proposition n'appartient à aucun parti : elle appartient à la Nation tout entière.

Ce texte n'est pas un symbole partisan, mais une réparation morale et symbolique attendue depuis trop longtemps.

Il s'agit d'une avancée transpartisane, d'un devoir de justice envers plus de 200 familles endeuillées et oubliées, envers des enfants privés de reconnaissance, envers ces militaires morts en servant la France.

Nous vous encourageons à soutenir et cosigner la proposition de loi issue de cet amendement, afin qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale et adoptée dans un esprit d'unité nationale afin que la mention "Mort pour le service de la Nation" s'applique aux militaires décédés accidentellement lors d'exercices ou d'entraînements de haute intensité, sans inclure les décès hors service commandé (tels que les accidents de trajet), qui conserveraient le statut de "Mort en service".

Nous vous appelons à dépasser les clivages pour regarder la réalité en face :

- La situation géopolitique actuelle impose aux armées d'intensifier leurs entraînements sur le territoire national. Ces exercices, de plus en plus exigeants, doivent préparer nos forces à des formes de guerre d'une extrême intensité. Les risques, humains comme matériels, seront bien réels. Le rôle de la Nation est d'en assumer la responsabilité dès aujourd'hui, d'en prévoir les conséquences pour demain et d'en protéger les familles affectées.
- Pour la mémoire de ceux qui sont tombés hier et de ceux qui tomberont demain, vous redonnerez vie à l'esprit de la loi de 2012, que le décret de 2016 a vidée de sa substance par une application contraire à l'intention du législateur, créant ainsi des iniquités et des injustices.
- Comment admettre que des militaires morts à l'entraînement en France ne soient pas reconnus, alors que leurs camarades décédés dans les mêmes circonstances en OPEX le sont, eux, avec la mention "Mort pour la France" ?
- Comment comprendre qu'en 2018, les cinq militaires de l'ALAT, morts lors d'un accident d'hélicoptère dans le Var, n'aient pas été reconnus, alors qu'en 2021, un commandant de la CRS, mort lors d'un entraînement similaire, ait obtenu la mention "Mort pour le service de la Nation" du ministère de l'Intérieur ?

La Nation ne peut demander à ses enfants d'accepter le risque du sacrifice suprême sans les honorer, sans offrir à leurs proches la justice et la sécurité morale qu'ils méritent.

Ce combat dépasse les clivages : il touche à la dignité de la République et à l'honneur de ses soldats.

Nous ne réclamons ni privilège, ni faveur, mais simplement justice et égalité :

- Pour tous les militaires morts à l'entraînement, en France comme en OPEX ;
- Pour leurs conjoints, avec un taux de pension équitable ;
- Pour leurs enfants, avec l'accès au statut de pupille de la Nation.

Justice. Égalité. Reconnaissance, c'est tout ce que nous demandons au nom de ceux qui ont servi la France et à ceux et celles qui la serviront jusqu'à leur dernier souffle.

Si vous désirez plus d'infos, nous vous invitons à vous connecter sur notre site : www.lesoubliesdelanation.fr

Avec le respect dû à la représentation nationale,

Jean-Pierre WOIGNIER
Président de l'Association des Oubliés de la Nation

